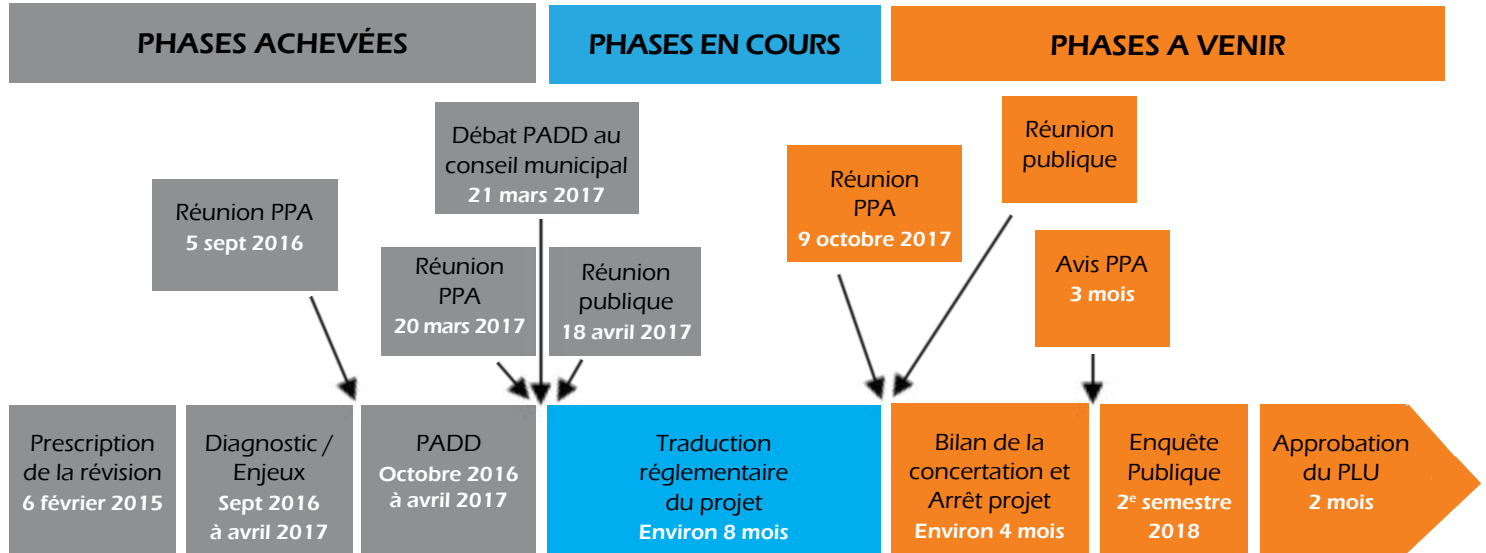


Plan Local d'Urbanisme

La révision se poursuit

La procédure de révision du PLU, initiée en 2015, est en cours et le travail se poursuit. Les étapes d'élaboration du diagnostic, des enjeux et du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) sont aujourd'hui achevées. Une exposition reprenant l'ensemble de ces éléments vous est proposée dans le hall de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.



Le bureau d'étude l'Atelier du Canal et le comité de pilotage en charge de cette procédure travaillent désormais sur la traduction réglementaire (règlement écrit et graphique) du projet de PLU. Celle-ci fera l'objet d'une présentation lors d'une prochaine réunion publique.

Rappel

Une concertation a lieu tout au long de la procédure du PLU, pour permettre aux différents intervenants (population, personnes publiques associées, associations, élus...) de s'exprimer. A cet effet, des réunions publiques et des permanences seront notamment organisées lors des grandes étapes de la procédure. Afin de permettre à chacun de s'exprimer, il est également rappelé qu'un registre, destiné à recueillir vos observations et suggestions, est disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie. Un espace dédié dans la rubrique urbanisme du site internet de la mairie permet également d'accéder aux informations relatives à la procédure de révision du PLU.

Lotissement Le Buchonnet

Commercialisation de la 1^{ère} tranche

Réunion d'information
13 octobre à 18h
salle du conseil municipal

Contact au 02 96 77 03 90
(Baie d'Armor Habitat)

4 TRANCHES

91 € TTC/m²

Terrains libres de constructeurs

De 268 m² à 605 m²

Soit à partir de 24 388 € TTC



Le permis d'aménager est consultable en mairie.

Tournée de conservation cadastrale

Avis aux propriétaires fonciers

Les propriétaires fonciers sont informés que Monsieur Ronan Trellu, agent du cadastre, sera de passage sur la commune du 2 octobre au 1^{er} décembre 2017 afin de procéder aux mises à jour annuelles de la documentation cadastrale et à la tenue du plan cadastral. Dans ce cadre, il sera amené à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal et à prendre contact avec les administrés.